

ACTUALITÉS SUR...

L'INTÉGRATION, LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ET LA VILLE

■ PERSPECTIVES

RENCONTRE DE L'ORIV

La prochaine rencontre de l'ORIV aura lieu en présence de Marie-Thérèse LANQUETIN, professeur de droit, Présidente du Comité consultatif de la Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité), le mardi 12 octobre 2010, à 18h15, à la Maison des associations de Strasbourg (1a place des Orphelins).

>>> Plus d'information sur le contenu de la rencontre dans le prochain bulletin et sur notre site internet.

■ ACTUALITES

ETUDE SUR L'INGÉNIERIE LOCALE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

L'ACSé (Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) a lancé une étude sur l'ingénierie locale de la politique de la ville.

Cette étude nationale vise trois objectifs principaux :

- définir et décrire les métiers, profils et conditions d'emploi des professionnels "généralistes" de la politique de la ville,
- apprécier les éventuels besoins en formation et animation,
- analyser, au travers de la figure de chef de projet, le fonctionnement local de la politique de la ville.

Cette étude sera menée en deux temps : une enquête par questionnaire auprès de l'ensemble des professionnels généralistes, suivie d'une enquête qualitative approfondie sur une dizaine de sites dans dix départements différents.

Le comité de pilotage national de cette étude, associe l'Inter Réseau des professionnels du Développement Social Urbain (IR DSU), le réseau AMADEUS, l'UNADEL, le Secrétariat Général à la Ville et deux centres de ressources politique de la ville : l'ORIV et Pays et Quartiers d'Aquitaine (PQA).

La phase d'enquête est en cours auprès de tous les professionnels. Le comité de pilotage se réunira en septembre, pour prendre connaissance des résultats de cette phase du travail et déterminer les sites qui feront l'objet d'une monographie.

■ RETOUR SUR

RENCONTRE DE L'ORIV "FORMATION LINGUISTIQUE DES IMMIGRÉS : DE LA LANGUE À LA CITOYENNETÉ"

Cette rencontre, en présence d'Hervé ADAMI, maître de conférence en Sciences du langage à Nancy¹, a porté sur les liens entre langue et citoyenneté dans une perspective historique.

L'intervenant a rappelé que les langues nationales sont des constructions linguistiques et politiques. La langue française s'est peu à peu imposée comme une langue commune face aux langues régionales, à partir du 18ème siècle, dans un contexte d'émergence des valeurs démocratiques. Les politiques linguistiques françaises reposent sur la tradition selon laquelle la maîtrise de la langue est un outil de promotion pour une citoyenneté active, d'émancipation permettant à chacun d'accéder à une éducation et à une culture commune. Le contrat d'accueil et d'intégration, et le suivi de la formation linguistique pour les migrants, s'inscrivent, selon l'intervenant, dans cette tradition politique selon laquelle l'accès à la langue commune est considéré comme un droit. S'il est vrai que ce dispositif a contribué à concrétiser le droit à la langue, certains participants ont rappelé le caractère obligatoire que revêtait ce contrat et le suivi d'une formation linguistique. Le débat a permis d'aborder des questions aussi diverses que les notions de droit à la langue et d'obligation linguistique, la mise en œuvre des politiques linguistiques ou encore les contenus pédagogiques des formations.

¹ Membre de l'ATILF, Nancy Université et CNRS, Equipe CRAPEL (Centre de recherches et d'applications pédagogiques en langue)

ZOOM >

**L'intervention sociale
confrontée
à la "diversité" culturelle**



juin 2010

n° 57

Bulletin d'information
de l'Observatoire Régional
de l'Intégration et de la Ville



ZOOM >

L'intervention sociale confrontée à la "diversité culturelle"

Depuis quelques années, et de manière plus marquée ces derniers temps, nombre d'acteurs, notamment de terrain intervenant dans le champ large du social et de l'animation socioculturelle, se font l'écho de difficultés particulières dans les relations sociales, au niveau du "vivre ensemble". Elles se traduisent par des demandes spécifiques de la part du public avec qui ils travaillent. Ainsi, souvent elles comportent une dimension culturelle, une non-volonté de mixité, des changements dans les pratiques de loisirs, des tensions inter-individuelles ou inter-groupes...

Comprendre ces comportements s'avère complexe et les moyens d'agir apparaissent limités. Il a semblé important, dans cette perspective, de tenter de poser quelques éléments d'analyse pour comprendre les enjeux actuels. La réflexion engagée, et dont ce zoom se fait l'écho, sera poursuivie dans le cadre de travaux menés par l'ORIV et donnera lieu à d'autres contributions.

■ DES ACTEURS PARTICULIÈREMENT CONCERNÉS

Les professionnels intervenant dans le champ de l'intervention sociale, c'est-à-dire oeuvrant dans le champ de l'animation, du social, de la prévention, ont pour particularité d'avoir connu une évolution du profil de leurs usagers. Historiquement, l'intervention sociale visait des publics précarisés appartenant à des catégories socialement défavorisées. Or 150 ans d'immigration, marqués par des flux migratoires de plus en plus divers, ont contribué à une société française de plus en plus plurielle. Ainsi, peu à peu ces intervenants se sont retrouvés à compter parmi les usagers de leurs actions, une population immigrée souvent faiblement qualifiée, compte tenu des spécificités de l'immigration au cours des trente glorieuses.

■ UNE DIFFICULTÉ À NOMMER ET À DIRE

La France, terre d'immigration depuis plus d'un siècle et demi, a toujours du mal à parler de ses migrants et de leurs descendants. Faïza GUELAMINE dans son ouvrage "Action sociale et immigration en France"², indique que "les immigrés et leurs descendants sont couramment perçus comme des groupes à risque, vulnérables". "Dans ce contexte, l'intervention socio-éducative auprès de populations hétérogènes, de par leur mode d'inclusion et la diversité qu'elles incarnent, n'est ni simple, ni neutre".

DES CAUSES VARIÉES

Les valeurs sur lesquelles repose la République (Une et indivisible) ne permettent pas en effet de penser la diversité. L'individu est considéré pour ce qu'il est en tant que citoyen et non en référence à ses appartenances. Cette perception, constitutive de la relation de l'État au citoyen, et donc du cadre dans lequel se déroulent les interventions sociales, rend complexe la référence aux origines. Ainsi les professionnels oscillent entre non prise en compte de ces origines ou utilisation de celles-ci comme élément explicatif, souvent exclusif, des difficultés des populations. Or, dans ce cas, par méconnaissance et/ou simplification de l'analyse, les professionnels font référence à une culture dite d'origine qui est souvent assez éloignée des réalités vécues par les populations. Elle est même parfois considérée comme éloignée, voire incompatible avec les principes à l'oeuvre en France, voire suspectée d'entretenir le "communautarisme".

Par ailleurs, le référentiel républicain de l'égalité ne permet pas de penser la différence et a constitué un obstacle pendant de nombreuses années au travail sur ces questions de "diversité culturelle", comme sur les processus discriminatoires.

Au fil du temps et des processus migratoires, les professionnels ont tenté de nommer les publics auprès desquels ils interviennent en empruntant, à mauvais escient, des concepts utilisés par les chercheurs notamment en sciences sociales. On peut notamment évoquer le terme de "issu de l'immigration" qui est sans cesse renvoyé à de jeunes Français dont la référence à l'immigration réside, dans le parcours migratoire de leurs parents voire de leurs grands-parents. L'utilisation de cette référence pourrait ne pas porter préjudice, si elle n'était pas souvent accompagnée de logiques d'intervention souvent inconscientes et donnant lieu à des comportements spécifiques à l'égard des populations ainsi désignées. Il est assez fréquent de proposer à ces jeunes de se "rapprocher de leur culture d'origine" ou de "faire référence à leur pays", alors que la majeure partie d'entre eux sont nés en France et que leur référence culturelle résulte d'un savant amalgame entre culture mondialisée (Américaine, de consommation de masse), culture de quartier et culture des parents (souvent assez éloignée d'une culture dite d'origine, car construite dans la migration).

Avant toute intervention auprès de public identifié comme "relevant de culture différente" ou plus simplement "référé à l'immigration", il s'agirait préalablement de mieux cerner les publics en question afin d'adapter l'intervention au plus près des réalités vécues par ces derniers, mais aussi en référence aux politiques publiques mises en oeuvre.

Ainsi une personne ayant connu le processus migratoire (par exemple née étranger à l'étranger et ayant migré, c'est-à-dire un immigré), donc venant d'un autre pays et ayant connu un système et des codes culturels différents, va nécessiter un mode d'intervention relevant du champ de l'intégration, entendue comme une action permettant la participation d'un individu à la société, avec par exemple une dimension d'interprétariat du fait de la non-maîtrise de la langue. Par ailleurs, un jeune français considéré au regard de son apparence, de son patronyme comme "issu de l'immigration", mais qui aura grandi en France, dans un contexte culturel et familial qui peut être, éventuellement, marqué par la migration, mais dont les références culturelles se sont élaborées en France notamment par le biais de l'école, va relever d'un cadre d'action basé sur l'égalité de traitement. Ce référentiel va permettre de travailler les représentations dont il fait l'objet et celles qu'il a élaboré et de comprendre les processus identitaires dans lesquels il s'inscrit.

■ A LA RECHERCHE D'UN CADRE D'INTERVENTION ADAPTÉ...

Dans les faits, la multiplication de situations conflictuelles a amené les professionnels à tenter de se doter d'outils de compréhension.

Pour comprendre ce qui se joue, on peut emprunter à Margalit COHEN-EMERIQUE le terme de "choc culturel" qui rend compte d'une situation conflictuelle qui se produit entre deux individus culturellement différents, placés en interaction dans une situation sociale. Elle parle d'incident critique dans la mesure où "l'autre joue le rôle de révélateur de ce que je suis". Le choc culturel est défini comme "une réaction de dépaysement plus encore de frustration ou de rejet, de révolte ou d'anxiété ou sur un mode positif, un étonnement et une fascination, en un mot une expérience émotionnelle et intellectuelle qui apparaît chez ceux, qui placés par occasion ou par profession hors de leur contexte socioculturel se trouvent engagés dans l'approche de l'étranger..."³.

L'auteur indique que "le choc culturel chez les professionnels intervenant auprès de migrants, est à l'origine d'un malaise interne, pouvant aller jusqu'au sentiment de menace de son identité".

Face à cette situation de désorientation, d'incompréhension, l'approche interculturelle a été perçue comme une réponse. Ainsi, nombre d'intervenants sociaux, mais aussi d'autres

professionnels, font référence à la notion d'interculturalité pour "approcher", travailler auprès de ces publics.

La notion d'interculturalité est récente puisqu'elle émerge en 1970 aux États-Unis et dans les années quatre-vingt au Québec et en France. Cette notion indique "une mise en relation et une prise en considération des interactions entre des groupes, des individus, des identités"⁴. Elle est souvent utilisée de manière abusive.

Le dialogue devient réellement interculturel lorsque le professionnel s'efforce de comprendre l'univers culturel de ses interlocuteurs, non pas en devenant comme eux, mais en confrontant sa propre logique à celle des autres. Mais l'approche est plus complexe qu'il n'y paraît, car le risque est de faire preuve de relativisme culturel ou encore d'ethnocentrisme.

Pour Emmanuel JOVELIN⁵, et nombre d'acteurs s'accordent avec lui sur ce point, discourir sur l'interculturalité n'est pas sans risque, notamment celui de la contradiction dans l'appréhension de la différence de l'autre. Nier cette différence revient à la "dilution de l'autre dans l'identique, signe de négation identitaire de l'autre", mais l'accepter, poser le "respect de la différence déclarée" représente aussi un danger, celui de l'appréhender en terme de supériorité ou d'infériorité voire de mépris.

Par ailleurs, d'autres difficultés peuvent se poser, comme celle d'enfermer une personne dans une identité (cf. approche sur les publics issus de l'immigration) ou encore de ne pas prendre la mesure de sa propre culture.

Ainsi, Faïza GUELAMINE rappelle que "l'intérêt à l'égard des cultures étrangères implique le refus de considérer l'appartenance culturelle comme un fait figé [...]. Appréhender la culture dans une dimension non fixiste, en se gardant de toute substantialisation de l'identité culturelle, est donc préalable à toute entreprise visant à appréhender le fait culturel et son rôle dans les interactions et conduites humaines".

D'autre part, elle indique que la prise en compte de cette dimension culturelle, même avec toutes les précautions rappelées précédemment, est insuffisante, car d'autres éléments entrent en ligne de compte comme la place du professionnel et le mandat qui est le sien, ainsi que ses propres références.

Ainsi, "si la rencontre interculturelle active le registre culturel des personnes en présence, cet échange s'inscrit dans un contexte institutionnel, politique et social, plus large".

² GUELAMINE Faïza, *Action sociale et immigration en France - Repères pour l'intervention*, Paris, Dunod, 2008, 224 p.

³ COHEN-EMERIQUE Margalit, *La formation des praticiens en situations interculturelles.*, in : Colloque, *l'Interculturel en éducation et sciences humaines*, Toulouse, Université de Toulouse Le Mirail, 1985, p. 281

⁴ TAJFEL(1959) in AZZI Assaad Elia et KLEIN Olivier, *La psychologie sociale et les relations intergroupes*, Dunod, 1998

⁵ JOVELIN Emmanuel, *Le travail social face à l'interculturalité*, Paris, L'Harmattan, 2002, 341 p.

ZOOM

Réformer l'intervention sociale pour répondre aux nouveaux défis

Les acteurs sociaux ayant jusqu'ici peu pris en compte ce sujet, ce dernier reste complexe à aborder. Ceci résulte notamment d'une absence de connaissance des processus et du cadre global de l'immigration en France dans la mesure où ces aspects ne sont que peu, ou pas du tout, abordés dans la formation initiale en travail social et que les apports proposés en formation continue sont souvent assez réducteurs voire inopérants, car s'inscrivant dans une logique "culturaliste". On peut citer par exemple, la mise en place de module de formation visant la connaissance de la culture de tel ou tel pays comme préalable à un travail avec des immigrés originaires du pays en question.

Cette approche a souvent pour effet une "simplification" de la compréhension des processus à l'oeuvre dans la relation sociale qui s'instaure et entraîne souvent l'occultation de toutes les autres dimensions entrant en ligne de compte comme l'appartenance sociale, le genre de la personne, son vécu, le contexte économique et politique...

Si les chercheurs pointent déjà depuis quelques années les difficultés et risques dans ce domaine, les professionnels ont eu plus de mal à intégrer pleinement les effets de ces réflexions. Le rapport de septembre 2009⁵, de la Commission diversité du Conseil Technique de la Prévention Spécialisée, intitulé "La prévention spécialisée à l'heure de la diversité culturelle" apporte une pierre à cette réflexion. Sa conclusion met l'accent sur le fait que la diversité culturelle observée au sein de la société française va se poursuivre du fait de la réalité actuelle des flux migratoires et qu'à ce titre une adaptation des professionnels est nécessaire. Elle passe par des formations appropriées, des modalités de travail plus partenariales, mettant l'accent sur les échanges entre professionnels relevant de champs d'interventions différents, mais aussi en un lien avec les populations, dans une logique de "travail social communautaire".

Plus globalement le rapport pointe la nécessité de repenser les conditions du "vivre ensemble" et du pacte républicain, compte tenu du nouveau défi auquel les professionnels doivent faire face : une prise en compte adaptée, dans un cadre laïc et républicain, d'un public de jeunes, mais aussi de familles, ayant une référence religieuse ou culturelle⁶.

⁵ http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/P113RapportCTSP_PreventionSpecialisee.pdf

⁶ L'ORIV démarre un travail sur "Laïcité et pratiques professionnelles", visant à mieux cerner les diverses expressions de ces demandes, mais aussi à comprendre les stratégies sous-jacentes, conscientes ou non, afin d'appréhender les réponses possibles en terme de pratiques professionnelles.

En complément du zoom

Deux notes de cadrage du Réseau RECI (Réseau Ressources pour l'Égalité des Chances et l'Intégration)

Point de vue sur... l'interculturalité comme enjeu d'intégration et/ou de prévention des discriminations - septembre 2009

Par cette contribution, les membres du réseau RECI ont voulu apporter un éclairage sur les enjeux d'une approche centrée sur l'interculturalité et son apport dans le domaine de l'intégration et de la prévention des discriminations : la rencontre interculturelle, les obstacles à la communication interculturelle, les enjeux de l'interculturalité en terme d'action publique et pour les professionnels.

>>> www.reseau-reci.org/IMG/pdf/masque_point_de_vue_sur_interculturalite_211009.pdf

Démarches éducatives à l'épreuve de la diversité : intégration, ethnicisation et prévention des discriminations - juillet 2009

Cette note a été rédigée à partir des contributions des membres du Réseau RECI. Elle propose une définition des enjeux relatifs à la gestion de la diversité et à la lutte contre les discriminations dans le champ éducatif. Des encadrés intitulés "En pratique" donnent des exemples concrets d'initiatives mises en oeuvre sur les thèmes évoqués. Elle aborde les questions suivantes : les relations parents/école, l'accès au stage, l'orientation scolaire, les élèves nouvellement arrivés en France... Prenant place dans une réflexion et une démarche en cours au sein du Réseau RECI, cette note ne se veut pas exhaustive et sera susceptible d'être enrichie.

>>> www.reseau-reci.org/IMG/pdf/Note_Discriminations_et_Education_juillet2009_DERNIERE_VERSION.pdf

Directrice de publication : Murielle Maffessoli
Rédaction du zoom : Murielle Maffessoli
Rédaction : Équipe de l'ORIV
Suivi et contact : Diane Hässig



Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville

1, rue de la Course / 67000 Strasbourg
tél. : 03 88 14 35 89 / fax : 03 88 21 98 31
mél. : oriv.alsace@wanadoo.fr / www.oriv-alsace.org